

N° de déclaration d'activité formation : 11 94 05941 94

Formation	REF	Date sessions	Lieu	Tarif	Nombre stagiaires
Les droits d'accise	DTA	24 septembre 2020 matin	Paris	400€	
Déterminer l'espèce en douane	DET	29 septembre 2020	Paris	600€	
Définir l'origine douanière	DOA	06 octobre 2020	Paris	600€	
Comptabilité matière	COMPT	06 octobre 2020 matin	Paris	400€	
Régimes particuliers douaniers	RPD	20 octobre 2020	Paris	600€	
Contraintes normatives et douanières	CND	17 novembre 2020	Paris	600€	
Les opérations triangulaires	OPTR	26 novembre 2020	Paris	600€	
Les biens et technologies à double usage	BDU	10 décembre 2020	Paris	600€	
Procédures de dédouanement	PRDO	24 novembre 2020	Paris	600€	
Fiscalité douanière et représentation fiscale	FDRF	23 septembre 2020	Paris	600€	
La valeur en douane	VALDO	30 septembre 2020	Paris	600€	

Coût de la formation : Le tarif de la session est un tarif par stagiaire hors frais de repas*(Le lieu de la formation sera précisé sur la convocation)***Entreprise**

Raison sociale : Resp. Formation :

E.mail : Tél : Fax :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Inscription STAGIAIRE(S)

STAGIAIRE (S)		Référence formations	Fonction dans l'entreprise	Niveau de connaissance sur le thème de la formation*
NOM	Prénom			

*Débutant (faible connaissance du sujet), confirmé (connaissances académiques), expert (a déjà suivi des formations sur le thème)

Facturation Entreprise ou organisme gestionnaire

Raison sociale : CP – Ville

Adresse :

e.mail : Tél :

Important pour facturation auprès de l'OPCA, l'accord de prise en charge est à transmettre avant le début de la formation

Un forfait administratif de 80 euros HT. sera facturé pour tout changement de données concernant le paiement après la prestation

 Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-joint en annexe

Date :

Signataire :

Titre du signataire :

Cachet et Signature

Bulletin d'inscription à retourner à GMJ PHOENIX, accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du montant de la formation et des conditions générales de vente avec la mention « Bon pour acceptation »

N° de déclaration d'activité formation : 11 94 05941 94

Inscription : Toute inscription doit se faire par écrit (le bulletin d'inscription, bon de commande, validation de la proposition commerciale) et doit être adressée au plus tard trois semaines avant le début de la formation. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

L'inscription ne sera définitive qu'après paiement de 30% du prix de la formation auprès de GMJ PHOENIX. GMJ PHOENIX se réserve le droit de disposer librement des places tant que les frais d'inscription n'ont pas été entièrement réglés.

Nota : L'accès à certains stages fait l'objet de critère particulier (pré-requis)

Date de la formation : Les dates de chaque formation sont indiquées soit sur le planning formation diffusé par GMJ PHOENIX, soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et GMJ Phoenix.

Une confirmation de votre inscription sera adressée rappelant les dates et le lieu de la formation.

Selon la législation en vigueur, une Convention de formation est établie et dûment signée par les deux parties.

Frais de formation : Les frais de formation sont ceux indiqués sur le bulletin d'inscription ou sur l'offre spécifique de formation. Le tarif de formation comprend les frais pédagogiques ainsi que la documentation mise à la disposition des stagiaires (hors ouvrage réglementaire).

S'il y a lieu, les frais de restauration, de transport et d'hébergement seront facturés en sus des frais pédagogiques.

La facturation comprend la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

Paiement : Toute formation est payable par chèque ou virement bancaire, à réception de la facture émise par GMJ PHOENIX. En cas de subrogation auprès d'une OPCA, l'entreprise s'engage à demander dans les temps une prise en charge, cet accord de prise en charge doit nous parvenir avant le début de la formation. Le bénéficiaire devra s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En l'absence de prise en charge dans les temps, nous facturerons directement l'entreprise. (Tout retard de paiement entraînera une pénalité calculée au taux de une fois et demie le taux légal sur les sommes restant dues. Par ailleurs, un forfait administratif de 80 euros HT. sera facturé pour tout changement de données concernant le paiement après la prestation).

Report ou annulation : GMJ PHOENIX se réserve le droit de reporter ou d'annuler toute formation en cas de circonstances indépendantes de sa volonté (notamment si l'effectif n'est pas suffisant) sans que la responsabilité de GMJ PHOENIX ne puisse être engagée. Dans ce cas, GMJ PHOENIX avisera l'entreprise et (ou) les stagiaires dans les plus brefs délais des changements intervenus.

En cas de report, GMJ PHOENIX proposera une nouvelle date de formation à l'entreprise et aux stagiaires qui pourront soit accepter, soit refuser le report de la formation.

En cas de refus de report ou d'annulation les sommes versées seront restituées.

En aucun cas GMJ PHOENIX ne sera tenu de verser une quelconque indemnité.

Toute annulation devra être notifiée par écrit / lettre recommandée au plus tard 10 jours avant le début du stage. A défaut de notification dans les délais impartis, 50% du prix seront dus à GMJ PHOENIX à titre de dédit.

L'intégralité des frais d'inscription sera due à GMJ PHOENIX si le stagiaire abandonne en cours de formation. Toute formation commencée est due en intégralité.

GMJ PHOENIX se réserve le droit de facturer tout ou partie des frais engagés en cas d'annulation d'une formation intra entreprise.

Pour les formations hors métropole : Compte-tenu de la difficulté d'organisation de la formation, des intervenants et de l'importance des frais engagés, toute inscription est définitive. Toute annulation entraînera la facturation des frais engagés.

Validation de la formation : La preuve de la participation des stagiaires résultent de l'émargement de la feuille de présence. A l'issue de la formation, le participant remplit une fiche d'évaluation et une attestation de formation leur sera remise.

Litige : Tout litige qui ne serait être réglé à l'amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Meaux.

Date - Cachet et signature
Apposer la mention « Bon pour acceptation »